

La nature est un droit pour chacun

Avec leur campagne « Nature is Our Right! », les Amis de la Terre Europe veulent faire de la nature, et du besoin impératif de mettre fin à sa destruction, une question de justice sociale.



Chacun doit avoir accès aux trésors de la nature, qui menace de devenir une marchandise banale et un objet de spéculation financière.

Qu'évoque pour vous le mot nature? Les millions de francs que représentent les «services» générés par tel ou tel écosystème? Ou plutôt une émotion comme le souvenir d'un lever de soleil sur les Alpes ou l'odeur de mousse après la pluie dans votre coin de forêt préféré?

Le réseau des Amis de la Terre Europe – dont Pro Natura est le membre suisse – a opté pour une approche de la protection de la nature qui renoue avec les émotions et pour défendre un «droit à la nature» pour tous, à l'opposé des intérêts particuliers qui tablent sur la destruction des milieux naturels pour générer des profits à court terme.

Les associations de protection de la nature œuvrent quotidiennement pour protéger les milieux naturels, en créant notamment des aires protégées et en développant des programmes de promotion des espèces rares ou menacées. Non sans quelques succès remarquables, d'ailleurs. Pourtant, la perte de la biodiversité s'ac-

célère à un rythme plus alarmant que jamais, alors qu'en même temps il devient de plus en plus difficile de convaincre les décideurs d'allouer des moyens suffisants pour enrayer cette évolution.

La valeur diversifiée de la nature

La volonté des Amis de la Terre, au-delà des considérations financières, est de réaffirmer la valeur intrinsèque de la nature, celle qu'elle doit avoir pour nous tous et qui fait d'elle un bien commun. Pour autant, tout lien entre nature et économie ne doit pas être rejeté. Il est utile par exemple de rappeler que les forêts protègent des avalanches ou intéressant d'imaginer ce qu'il nous en coûterait d'assurer la pollinisation de nombreuses cultures sans les abeilles.

Mais le pari est ici de refuser que des décisions soient prises uniquement à l'aune de la valeur marchande, sous peine de conduire à une marchandisation de la nature. Au Royaume-Uni, des systèmes

de «compensation» voient déjà le jour, qui permettent de détruire un site naturel à condition de financer l'entretien d'un autre bout de nature ailleurs. Le risque est grand que la nature devienne en définitive un bien comme un autre, avec une valeur mesurable et échangeable, et pourquoi pas un objet de spéculation financière.

Source de bien-être

Une société saine et durable dépend évidemment de la capacité de son économie à utiliser de manière économe les ressources naturelles. Mais, en plus de cela, la destruction de la nature a un effet néfaste sur les individus et les communautés humaines, sur la santé mentale et physique. Les Amis de la Terre Europe ont réuni une abondante littérature qui montre les bénéfices pour la santé d'un contact régulier avec la nature.

C'est là que la notion de droit prend toute sa valeur. La possibilité d'accéder à ces bénéfices, en principe gratuits, n'est pas la même pour tous. Les couches les plus défavorisées de la population ont souvent moins de chance de vivre des expériences au contact de la nature, alors même qu'elles sont les moins responsables de la destruction du milieu naturel. Enfin, ce droit à la nature concerne aussi les générations futures. C'est donc aussi un devoir: celui de transmettre une nature aussi intacte que possible, pour faire du monde de demain un monde tout simplement vivable.

BERTRAND SANSONNENS et FRIEDRICH WULF sont chefs de projet dans la division Politique et Affaires internationales chez Pro Natura.

www.foeurope.org/nature-is-our-right